



Rapport de la commission ad'hoc concernant

Le préavis municipal N° 2020-03

relatif à

L'aménagement routier du chemin des Placettes, la mise en séparatif et le remplacement de la conduite d'eau

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission ad hoc, composée de Messieurs Yvan Panchaud, Jean-Pascal Prince et Marcel Monnier s'est réunie les 29 janvier et 06.02.2020 à la Maison de commune de Bottens afin de statuer sur le préavis municipal ci-dessus.

Elle s'est entretenue avec Patricia Riva qui est en charge de ce dossier qui a répondu avec satisfaction à toutes les questions posées. Merci à Madame Riva pour sa disponibilité.

Après consultations des divers plans, plusieurs questions ont été posées à Madame Riva qui nous a donné toutes les explications et éclaircissements sur ce projet.

Dès lors, la commission vous propose, à l'unanimité, d'accepter le préavis 2020-03 tel que proposé, soit :

1. D'approuver le projet d'aménagement routier du chemin des Placettes, la mise en séparatif et le remplacement de la conduite d'eau comme exposé dans ce préavis.
2. De démarrer les travaux dès l'approbation par le Département des infrastructures et des ressources humaine.
3. D'engager pour ce faire une dépense d'investissement de CHF 1'642'000.00.
4. De financer cet investissement par un emprunt contracté auprès d'un établissement bancaire, ce au meilleures conditions du moment.
5. D'amortir cet investissement sur une période de 30 ans au maximum par les services concernés, à savoir par les comptes de fonctionnement 4300.331 (routes et électricité), 4600.331 (épuration) et 8100.331 (eau)

Bottens, le 06.02.2020

Monnier Marcel

Panchaud Yvan

Prince Jean-Pascal